

Dominique POTIER
Député de Meurthe-et-Moselle

Madame Muriel Pénicaud
Ministère du Travail
127 rue de Grenelle
75007 PARIS

Toul, le 12 mai 2020

N/Réf : 57-20
Objet : Inspection du travail et crise sanitaire

Madame la Ministre,

J'ai été interpellé au sujet de la situation professionnelle de Monsieur Antony Smith, inspecteur du travail dans la Marne, faisant l'objet d'une suspension en attente de sanction au motif d'avoir demandé à l'employeur d'une structure d'aide à domicile de mettre des masques et autres équipements de protection individuelle à disposition de son personnel, dans un contexte de suspicion de contamination au covid-19. Je note que cette interpellation est portée par un arc syndical élargi et que la situation de Monsieur Smith a également fait l'objet d'une pétition regroupant plus de 150 élus, responsables syndicaux, présidents d'association, porte-paroles politiques, universitaires...

Il semble par ailleurs, aux dires de mes interlocuteurs, que sans aller jusqu'à la suspension, plusieurs cas similaires de pression hiérarchique sur des inspecteurs de travail aient été signalés notamment au début de la période de confinement.

Il est compréhensible qu'à l'entrée dans une période de crise inédite caractérisée par une doctrine nationale fluctuante sur les conditions de protection contre la contamination, et notamment l'efficacité du port de masque, la position de l'administration sur les conditions de sécurité sanitaire en milieu professionnel puisse faire l'objet de débat interne. Cependant, il m'apparaît qu'il appartient précisément au tribunal saisi par l'inspection du travail de statuer sur la possibilité de poursuite d'activité et qu'en aucun cas, la hiérarchie administrative ne puisse se substituer à l'exercice de la justice en sanctionnant par anticipation un signalement qu'elle aurait estimé comme étant abusif.

A contrario, le respect de l'indépendance du corps des inspecteurs du travail est une garantie tant pour le salarié que pour l'employeur de la qualité du dialogue social, si précieuse dans un contexte qui appelle à la coopération la plus étroite entre les parties pour reconcevoir des modes de production garants de la santé des personnels.

Je vous fais donc part ici de ma plus vive préoccupation quant à la situation de Monsieur Antony Smith et plus généralement des entraves qui auraient pu être posées à l'encontre du libre exercice de contrôle des inspecteurs du travail pendant la période de l'état d'urgence sanitaire.

Certain de votre compréhension, je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.



Dominique Potier

Copie à : **Madame la Préfète de Région Grand Est**